

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1891.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1892 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. LEFEBVRE.

MESSIEURS,

Le projet de Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1892, présenté primitivement à la somme de 15,525,740 francs, s'élève, à la suite des amendements proposés par le Gouvernement, à la somme de 15,539,255 fr.

Le Budget de l'exercice 1891 s'élève à la somme de 15,525,895 francs.

Il y a donc pour l'exercice prochain une augmentation de dépenses de 15,360 francs.

Cette augmentation est complètement justifiée par la note qui précède le projet de Budget amendé.

Toutes les sections ont réservé au projet de loi un accueil favorable.

L'examen en sections a donné lieu à deux observations.

Un membre de la 5^e section a fait observer qu'il faudrait une péréquation cadastrale nouvelle et pour ainsi dire permanente, si un nouveau système électoral, basé sur l'occupation, devait être adopté.

Un autre membre de la même section a demandé qu'un projet de loi concernant les indemnités pour servitudes militaires soit déposé sans retard.

(1) Budget, n° 93, XI (session de 1890-1891), et n° 3.

(2) La section centrale, présidée par M. TACK, était composée de MM. DE MORÉAU, DE CORSWAEN, HELLEPUTTE, LEFEBVRE, GROSFILS et D'OULTREMONT.

La section centrale signale ces observations à la bienveillante attention du Gouvernement.

Elle croit aussi devoir prier M. le Ministre des Finances de faire examiner sérieusement plusieurs pétitions qui lui ont été renvoyées et qui émanent de brigadiers et d'employés des douanes, demandant une amélioration de position.

La section centrale, à l'unanimité de ses membres, vous propose l'adoption du projet de Budget du Ministère des Finances et des amendements qui sont proposés par le Gouvernement.

Le Rapporteur,

ALBERT LEFEBVRE.

Le Président,

P. TACK.

